



PÔLE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL
ET COHÉSION TERRITORIALE
Politique de la ville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20251013-2832C-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2025
Publication : 30/10/2025

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 30 octobre 2025
Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 13 octobre 2025

83 élus présents (104 en exercice, 9 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

SUBVENTION POLITIQUE DE LA VILLE 2025 À LA MEF 68 (7.5.6/2832C)

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville 2024-2030, officiellement signé le 27 septembre 2024, Mulhouse Alsace Agglomération propose de soutenir des demandes de subventions issues de son appel à initiatives annuel. La priorité définie par ce dernier en 2025 consiste en : « **l'accompagnement vers l'insertion et l'emploi, le soutien au développement économique et à l'économie sociale et solidaire** ».

Pour rappel, ce programme d'actions communautaires, cofinancé par l'Etat, permet de soutenir des actions développées en faveur d'habitantes et d'habitants des sept quartiers prioritaires (QPV) de l'agglomération, avec une attention particulière pour les villes d'Illzach et Wittenheim qui, malgré des financements propres en matière de politique de ville, doivent pouvoir bénéficier du soutien communautaire dans le cadre de ce dispositif intercommunal.

Cette délibération présente l'action « **Les clauses sociales dans les marchés hors ANRU** » de la Maison de l'Emploi et de la Formation 68 (MEF 68). Son passage en Conseil d'Agglomération se justifie par un montant cumulé de subventions de Mulhouse Alsace Agglomération supérieur à 100 000€ en 2025.

Le dispositif de la « clause sociale » permet à des personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles de saisir l'opportunité d'un marché public de travaux, de services, ou de fournitures pour s'engager dans un parcours d'insertion

durable, via la mise en situation de travail auprès d'entreprises. L'objectif de la MEF 68 dans cette action est de porter une attention particulière aux résidents des quartiers prioritaires pour qu'ils soient positionnés en priorité sur ces marchés, car il n'existe pas de clause spécifique en dehors des marchés ANRU. On peut noter qu'en 2024, 31 résidents en QPV de Mulhouse-m2A ont été positionnés (sur un total 69).

Il est proposé d'attribuer une subvention de **8 000 €** à cette action, de même qu'en 2024.

L'attribution et le versement des subventions votées dans le cadre de la présente délibération sont conditionnés au respect par le bénéficiaire des principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021.

Financement de la subvention politique de la ville 2025

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 :

- Chapitre 65 / article 65748 / Fonction 518
- Service gestionnaire et utilisateur A4113
- Ligne de crédits 5351 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes privés »

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve la contribution de Mulhouse Alsace Agglomération aux subventions Politique de la ville 2025 par l'octroi d'une subvention d'un montant total de huit mille euros,
- autorise le Président ou l'Elu délégué à signer toute pièce nécessaires à sa mise en œuvre.

Ne prennent pas part au vote (17) : Francine AGUDO-PEREZ, Rachel BAECHTEL, Jean-Yves CAUSER, Alain COUCHOT représenté par Catherine RAPP, Florian COLOM, Marie HOTTINGER, Fatima JENN représentée par Jean-Luc SCHILDKNECHT, Nathalie MOTTE, Rémy NEUMANN, Thierry NICOLAS, Jean-Paul JULIEN, Ginette RENCK, Laurent RICHE, Alain SCHIRCK, Cécile SORNIN, Paul-André STRIFFLER et Christophe TORANELLI.

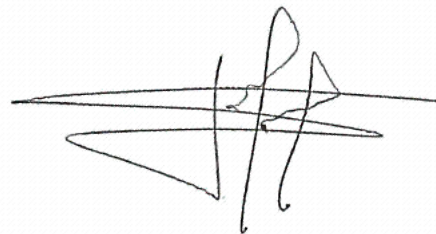
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN